

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle de l'aviateur



- ▶ Maryse Bastié
- ▶ La fin de l'ordre des Templiers
- ▶ François Villon



Enseignement militaire supérieur Air



L'exécution des Templiers, miniature extraite du *De casibus virorum illustrium* de Boccace (Paris, premier quart du xv^e siècle). © Bibliothèque nationale de France.

Sommaire
n° 111
Décembre 2014
Janvier 2015

Les Carnets du Temps

Le mensuel d'information culturelle de l'aviateur

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Bernard Dartaguiette

Rédacteur en chef :
Cdt Jérôme Leroy

Rédacteur en chef adjoint :
Cne Fatima Abderrabi

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Adj Valérie Grillet
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Av1 Antoine-David Da Silva
Manteigas

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Mathieu Cornu

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie EDIACA (Établissement d'impression, de diffusion et d'archivage du commissariat des armées)

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Géopolitique-relations internationales

La neutralité de la Suisse..... 2

Économie

Le G20 et le conseil de stabilité financière 4

Sociologie

La philosophie de Nietzsche 6

Espace

Lancement de la station spatiale *Skylab*..... 8

Histoire de l'aéronautique

Les bombardements stratégiques
sur l'Allemagne 10

Traditions

Maryse Bastié 12

Droit et institutions

Le tribunal de commerce..... 14

Sciences

Ambroise Paré (1509/10-1590) 16

Sciences politiques

La liberté 18

Littérature

François Villon, un poète moderne 20

Histoire

La fin de l'ordre des Templiers 22

Art

Le krak des chevaliers 24

Cartographie

Les croisades et les kraks des chevaliers 26

English Corner

The Scottish independence referendum..... 28

La neutralité de la Suisse

La Suisse, longtemps cernée par de grands empires, a toujours cultivé une prudente neutralité internationale. Depuis le traité de Vienne de 1815, les pays européens reconnaissent aux cantons suisses leur droit à la neutralité. Cette notion a cependant évolué au fil des années, au gré des bouleversements politiques.

« Neutre » vient du latin *ne uter* que l'on peut traduire par « ni l'un ni l'autre ». Une puissance est neutre lorsque, dans une guerre, elle ne prend pas parti, selon les modalités définies par le droit de la neutralité.

Histoire

En 1515, le roi de France François I^{er} défait à Marignan une coalition de mercenaires suisses à la solde du duc de Milan, Massimiliano Sforza. Durant cette bataille, 12 000 Suisses sont tués. Traumatisés par ces pertes, les cantons suisses signent, en 1516, *la paix perpétuelle* avec le royaume de France et s'engagent à lui fournir des troupes pour le servir. Mais lorsqu'en 1792 les troupes révolutionnaires envahissent le territoire suisse l'engagement multiséculaire est rompu et le combat s'engage. Il s'agit là de l'unique entorse au principe de neutralité. Le 20 novembre 1815, les nations européennes qui ont défait Napoléon sont réunies en congrès à Vienne pour décider des nouvelles frontières de l'Europe. Lors de cette conférence ils reconnaissent officiellement à la Suisse son droit à la neutralité. Ainsi, l'Autriche, l'Angleterre, la France, le Portugal, la Prusse, la Russie et la Suède garantissent l'inviolabilité de son territoire.

Le 18 octobre 1907, la Suisse signe la convention de La Haye, qui définit pour la première fois par écrit les devoirs et les droits des pays neutres en cas de conflit armé.

Elle s'engage à ne pas participer à la guerre, à assurer sa propre défense et veille à ne pas fournir de mercenaires aux autres États. En cas d'exportation de matériel de guerre, la Suisse respectera l'équité entre les belligérants.

En 1920, elle adhère à la Société des nations et décide d'appliquer une « neutralité différenciée » qui l'autorise à voter des sanctions économiques. Mais, devant l'échec de cette politique face à l'Italie fasciste, la Suisse revient à une neutralité intégrale en 1938.

En 1953, Max Petitpierre, qui dirige le département politique de la Confédération chargé des Affaires étrangères, détermine une politique de « neutralité et solidarité ». Ainsi, en 1953, la Confédération fédérale autorise le déploiement d'observateurs en Corée pour surveiller le cessez-le-feu entre les deux pays.

En 1999, le peuple suisse approuve par référendum la révision de la Constitution sans toutefois remettre en cause le principe de neutralité, qui reste de la compétence, selon les articles 173 et 185, du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale qui doivent « *préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse* ».

Une neutralité active

Toutefois, cette neutralité n'isole pas la République helvétique. Ainsi, lorsque le médecin suisse Henry Dunant fonde en 1863 le Comité international de la Croix-Rouge, il choisit, en vertu de sa neutralité, la ville de Genève pour héberger le siège de sa nouvelle fondation. En 1919, lorsque les pays se mettent d'accord pour fonder la Société des nations, autorité internationale chargée de régler les conflits, le choix de Genève comme siège s'impose aussi. Ces deux décisions symbolisent le rayonnement international de la neutralité suisse (unanimement reconnue).

Pour faire respecter ce statut, la Suisse se fonde sur les décisions du Conseil de sécurité des Nations unies. Ainsi, lorsque l'Organisation des Nations unies (ONU) prend des sanctions, en 1991, contre l'Irak qui venait d'envahir le Koweït, la Suisse s'associe à l'embargo contre ce pays et autorise le survol de son espace aérien par des appareils chargés du transport de matériel humanitaire. À l'inverse, en 1999, lorsque l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) décide de bombarder la Serbie sans mandat onusien, les avions de guerre de la coalition ne peuvent pas survoler le territoire helvétique. Seuls les transports humanitaires sont alors autorisés.

Cette décision marque la volonté de ce pays de ne pas intégrer les organisations militaires internationales, incompatibles, selon les Suisses, avec le principe de neutralité. Cependant, la Suisse participe à des exercices militaires avec l'OTAN dans le cadre du Partenariat pour la paix (PPP) et du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA).

Au cours du XX^e siècle, alors que des États totalitaires se développent, la Suisse conserve une certaine stabilité. La neutralité a été également présentée comme une garantie de cohésion pour ce pays qui regroupe 26 cantons aux religions, culture et langues différentes.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Le G20 et le conseil de stabilité financière

Dans un contexte de mondialisation accrue, les interconnexions financières peuvent avoir des conséquences dramatiques ; en témoignent les différentes crises qui affectent l'économie mondiale depuis la fin des années 1990. Les pays ont, depuis longtemps, uni leurs forces pour mettre un terme à ces récessions. Ainsi, les membres du G7 puis plus récemment du G20 ont réformé le Conseil de stabilité financière, organe de surveillance, et ont renforcé ses attributions.

Du Forum de stabilité financière (FSF) au Conseil de stabilité financière (FSB)

Du fait d'un endettement irréflecti des économies asiatiques à la fin des années 1990, une crise financière s'est propagée dans tous ces pays et a entraîné une prise de conscience par les gouvernements des pays développés de la nécessité de renforcer la coopération mondiale dans le domaine de la finance internationale.

À l'initiative du G7 en 1999, est créé le Forum de stabilité financière (FSF) auquel ont également adhéré l'Espagne, les Pays-Bas, l'Australie, Hong-Kong, Singapour et la Suisse.

Il s'agissait d'une instance de concertation chargée de normaliser les relations entre les autorités financières des différents pays et de mettre en place un ensemble de règles communes en termes de surveillance et d'analyse financière dans un contexte international accru.

En réponse à la crise immobilière américaine et à ses répercussions sur l'ensemble des économies mondiales, il a été décidé, lors du sommet de Londres, en avril 2009, l'élargissement du FSF, devenu Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* – FSB) à l'ensemble des membres du G20. De nouvelles responsabilités en matière de régulation lui ont alors été confiées.

Depuis janvier 2013, a été octroyé à cet organisme un statut juridique d'association au regard du droit suisse (pays dans lequel il est installé au sein des locaux de la Banque des règlements internationaux – BRI) afin d'assurer sa pérennité.

Composition du CSF et instances de gouvernance

Autorités nationales (ministères des Finances, banques centrales, autorités de surveillance)	Trois sièges chacun	Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Inde, Italie, Japon, Russie, Royaume-Uni, États-Unis
	Deux sièges chacun	Australie, Corée, Mexique, Pays-Bas, Espagne, Suisse
	Un siège chacun	Argentine, Hong Kong, Indonésie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Singapour, Turquie
Autorités régionales	Un siège chacun	Banque centrale européenne (BCE), Commission européenne
Institutions financières internationales	Deux sièges chacun	Fonds monétaire international, Banque mondiale
	Un siège chacun	Banque des règlements internationaux (BRI), Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
Instances normalisatrices et groupes d'experts	Deux sièges chacun	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)
	Un siège chacun	Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), Comité sur le système financier mondial (CGFS), Bureau international des normes comptables (IASB)

Le CSF a, en parallèle, institué des groupes consultatifs régionaux afin d'associer le plus grand nombre de pays non membres aux différents travaux. Il s'agit d'avoir une représentativité de l'ensemble des zones économiques mondiales afin d'appréhender, au mieux, les disparités en matière de politique financière, et donc de proposer des solutions en adéquation avec la réalité du terrain.

Son fonctionnement interne est assuré par un président, un secrétariat général, une assemblée plénière (seul organe décisionnel), un comité de pilotage qui en assure la direction opérationnelle, et différents comités permanents dans les domaines de l'analyse des défaillances du système financier mondial, de la supervision et de la coopération réglementaires, de la vérification de la mise en œuvre des normes et enfin de la planification du budget et des ressources du Conseil.

Missions

Mandaté par le G20, le CSF a pour missions principales la détermination des faiblesses du système financier mondial et l'identification des règles édictées pour les prévenir, la mise en œuvre des réglementations internationales et leur respect en matière de régulation. Il soutient également la coordination et vérifie la cohérence des actions des instances de normalisation afin d'éviter toute redondance dans leurs actions ou toute lacune en termes de surveillance.

Il est ainsi un outil de mise en œuvre des décisions, prises lors des sommets du G20, en matière de stabilité financière. Il joue un rôle de conseil grâce aux différents audits et rapports qu'il peut produire à l'issue de ses travaux ou de ceux des différents groupes à sa disposition.

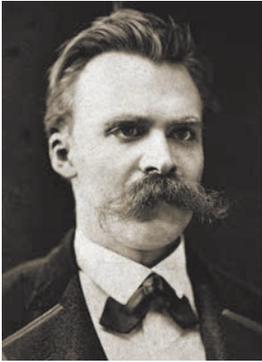
Ses domaines d'action ont été élargis aux institutions financières mais également aux agences de notation, dont l'influence a eu un effet dramatique lors de la dernière crise et à des établissements (les compagnies d'assurance par exemple) dont la mission principale n'est pas la finance mais qui jouent un rôle actif dans le domaine.

Son rôle est essentiel dans le développement de la coopération financière mondiale. Cela suppose une politique volontariste de la part des États, dans le domaine de la surveillance des situations systémiques, de l'élaboration de réglementation dite prudentielle au niveau tant micro que macro-économique mais également en matière de lutte contre toutes les formes de dérive qui menacent la stabilité financière mondiale, telles que le *shadow banking*, les paradis fiscaux ou le blanchiment d'argent.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du Conseil de politique monétaire de la Banque de France

La philosophie de Nietzsche

La connaissance et la vie



DR

C'est le célèbre sens de l'histoire, qui atteint son apogée dans la philosophie allemande du XIX^e siècle, que Nietzsche (1844-1900) va critiquer. Ce sens de l'histoire a été souvent mal compris : Hegel, parlant d'une « fin de l'histoire », n'entendait pas affirmer que celle-ci avait atteint son *terme*, ce qui eût été absurde, mais qu'elle avait une *finalité* qui était l'avènement progressif de la liberté. Il n'en demeure pas moins que, dans la seconde de ses *Considérations inactuelles*, Nietzsche affirme que « *le sens de l'histoire et sa négation sont également nécessaires à la santé d'un individu, d'une nation, d'une civilisation* ». Ce qu'il dénonce, ce n'est pas tant l'histoire que l'opposition de l'histoire et de la vie, une culture voire un culte du passé – érudition et commémorations aidant – qui nous détournerait de la vie. L'exigence est celle d'une unité entre la connaissance et la vie. De là l'apologie de l'art, qui ne se réduit pas à la beauté : il y a art dès l'instant où il y a création de formes – et en ce sens, la vie elle-même est artiste.

La critique des arrière-mondes

De là surtout la critique des arrière-mondes et du nihilisme. La notion d'arrière-monde est une critique du platonisme, et de la transcendance. Ce que Nietzsche reproche à Platon, c'est d'avoir « dévalué » ce monde, le seul réel, au nom d'un autre monde, le monde dit « intelligible » qui, en arrière et au-dessus du monde sensible, serait plus réel que lui. Ce prétendu arrière-monde est l'illusion métaphysique par excellence. D'où la critique nietzschéenne du nihilisme. Le nihilisme est l'apologie du néant – et si Platon, qui affirme l'existence d'un être immuable et éternel, est qualifié de nihiliste, c'est parce que cet *être* est en réalité un pur *néant* (*nihil*). C'est à la lumière de ce néant que Platon aurait dévalué le monde sensible, à la lumière de l'éternité qu'il aurait dévalué le devenir. Nietzsche veut retrouver cette *innocence du devenir* qui s'est perdue depuis l'avènement de la métaphysique platonicienne. Et ses critiques atteignent Kant, par delà Platon : c'est contre

la loi morale considérée comme un absolu, ultime figure de l'arrière-monde, que Nietzsche affirmera, par delà le bien et le mal, l'innocence du devenir, retrouvant ainsi Héraclite qui affirmait : « Tout passe ».

La liberté de l'esprit

Un texte célèbre de Nietzsche, « Des trois métamorphoses » (dans *Ainsi parlait Zarathoustra*), illustre cette innocence du devenir : l'esprit est d'abord chameau, puis lion, et enfin enfant. Ce sont là trois figures qui représentent chacun des stades par lequel l'esprit doit passer pour accéder à la liberté. Si la première figure de (la liberté de) l'esprit est celle du « chameau », c'est que la liberté commence par l'obéissance. Ainsi, par exemple, en art, l'imitation est la condition de l'originalité, comme au sein de l'État l'obéissance à la loi est condition de la liberté. La connaissance des règles, même si elle n'est pas suffisante, n'en est pas moins à l'origine (à la fois logique et chronologique) de toute création : « L'esprit s'agenouille comme le fait le chameau, et veut sa bonne charge. » Ce moment est celui de l'héritage d'une tradition, le moment de l'éducation, sans lequel nulle liberté ne saurait advenir. La liberté commence par le respect, des grands maîtres et des grands idéaux, et le chameau qui s'agenouille illustre bien cette nécessaire humilité de l'esprit.

Mais ce respect de la tradition ne constitue que le premier moment de la liberté. C'est que l'esprit en quête de liberté ne peut pas ne pas connaître la tentation de la révolte : tel est le moment du « lion », du « non » sacré. On pourrait dire, pour reprendre l'exemple de l'art, que sans ce moment « léonin » l'imitation finirait par sombrer dans l'académisme et le conformisme. Ce moment correspond au désir d'affirmation de soi lorsque l'on est tenté de « se poser en s'opposant ».

Pourtant l'ultime métamorphose de l'esprit (« Pourquoi faut-il que le lion ravisseur encore se fasse enfant ? ») montre que celui-ci ne saurait en rester au refus. Car nier une chose, c'est rester lié à – et dépendant de – cette chose. C'est en ce sens que le refus devra être dépassé, et que la figure ultime de la liberté – la création de nouvelles valeurs – sera celle de l'enfant, du « oui » sacré. C'est dire que le refus ne constitue pas le tout de la liberté, ni son dernier mot, mais seulement un de ses moments.

Lancement de la station spatiale *Skylab*

Le 14 mai 1973, la NASA lance sur orbite sa première station spatiale : *Skylab*, abréviation de *Sky Laboratory*. L'objectif de cette station est double: étudier l'adaptation de l'homme à l'espace sur une longue période, et approfondir les connaissances générales en astronomie.

Skylab, développée pendant près de dix ans, a été conçue par les Américains en 1973 pour donner suite au programme *Apollo*. Pesant près de 90 tonnes et longue de 35 mètres, elle est plus imposante que les stations soviétiques.

Le lancement de la station *Skylab*

Le 14 mai 1973, *Skylab* est lancée depuis *Cape Canaveral*, sans équipage, par une fusée *Saturn V*, qui effectue sa dernière mission. Durant le lancement, le bouclier de protection contre les météorites se positionne mal, ce qui empêche le déploiement d'un des panneaux solaires et diminue le rendement du second. Pour finir, ce panneau est arraché de l'ensemble. La station ne disposant plus de la puissance nécessaire (les panneaux devaient apporter la moitié de l'énergie au vaisseau), la température à l'intérieur dépasse les 50 degrés. Par ailleurs, la protection thermique, chargée de réguler la température, se détache aussi accidentellement. Une telle configuration comportait le risque de voir la température intérieure de la capsule monter jusqu'à 165 degrés. Pour réduire les effets de surchauffe, l'orientation de la station est modifiée et plusieurs manœuvres sont effectuées. La station spatiale a finalement pu être mise en orbite à 435 kilomètres d'altitude. La mise sur orbite de *Skylab-1* aura duré 93 minutes.



Skylab

DR

Skylab-2 lancée au secours de la station

Le premier équipage de la station, composé de Pete Conrad, Paul J. Weitz et le médecin et scientifique Joseph Kerwin, a été envoyé en renfort à bord de la mission *Skylab-2*, lancée par la fusée *Saturn IB* le 25 mai 1973. L'équipage a pu déployer une nouvelle protection thermique et réparer les télescopes ainsi que les panneaux solaires. Il a dû intervenir directement sur la station

en effectuant une sortie extravéhiculaire afin d'entrer 24 heures plus tard à l'intérieur de la station et déployer le parasol destiné à réduire la température interne. L'un des panneaux solaires n'a pu être débloqué que le 7 juin 1973. Cependant cela n'a pas empêché l'équipage de mener à bien de nombreuses expériences à bord. Les trois hommes ont passé au total 28 jours dans l'espace. Leur retour aura lieu le 22 juin 1973.

Dernières missions *Skylab*

Les deux dernières missions *Skylab* sont menées en 1973. Lors de la mission *Skylab-3*, l'équipage souffre du mal de l'espace mais parvient pourtant à mener à terme une étude sur le Soleil, assistant même à une spectaculaire éruption solaire enregistrée pendant près de 14 heures. Ils passeront 89 jours à bord, réalisant des expériences à un rythme soutenu.

En novembre 1973, *Skylab-4* est envoyée à son tour dans l'espace pour réactiver certains éléments défectueux de la station mais aussi pour étudier la comète Kohoutek : des prélèvements sont effectués lors de deux sorties extravéhiculaires. La mission aura duré 84 jours, un record pour l'époque, qui sera ensuite battu par les Soviétiques à bord de *Saliout* et ses 100 mètres carrés habitables.

Au total, trois équipages de trois hommes auront occupé *Skylab* pour une durée totale de 171 jours et 13 heures. Plus de 300 expérimentations scientifiques et techniques auront été conduites, dont des expériences médicales concernant l'adaptabilité du corps humain à l'apesanteur, des expériences solaires et d'autres relatives aux ressources terrestres.

Après 1974, la mission spatiale se termine en raison de problèmes budgétaires, la NASA déclarant ne plus avoir à apprendre des vols habités. Le gyroscope de la station finit par tomber en panne et la régulation thermique devient approximative. La station spatiale, qui devait faire sa rentrée dans l'atmosphère en mars 1983, se désagrège finalement le 11 juillet 1979 du fait de sa vitesse inadaptée. Elle s'éparpille au-dessus de l'océan Indien et en Australie.

Certes, *Skylab* a apporté sa pierre à la connaissance en matière de vols habités de longue durée. Mais, les Américains se sont ensuite principalement consacrés aux vols de navette avant de réintégrer les programmes de stations habitées, en l'occurrence l'ISS à partir de 1998.

Sous la haute direction de monsieur Jacques Villain, membre de l'Académie de l'air et de l'espace

Les bombardements stratégiques sur l'Allemagne

De 1940 à 1945, l'aviation stratégique alliée (les Britanniques d'abord, rejoints par les Américains) bombarde l'Europe continentale, en particulier l'Allemagne nazie, larguant près de 2,7 millions de tonnes de bombes, la plus grande partie en 1944.

Cette campagne soutenue et prolongée vise, par l'application de la force brutale, non seulement à détruire le tissu industriel et économique de l'ennemi, mais aussi à affaiblir durablement, voire fatalement, sa cohésion sociale et son moral. Pour certains de ceux qui la mènent, dont le chef du *Bomber Command* de la *Royal Air Force*, le maréchal de l'air Harris, elle constitue assurément un moyen de gagner la guerre par le recours à la seule puissance aérienne.

Le poids de l'avant-guerre

L'idée d'une telle campagne remonte à l'avant-guerre et s'inspire en partie de l'expérience du premier conflit mondial et des adaptations nationales, tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne, des idées du penseur italien Douhet. Elle fait partie intégrante de la doctrine élaborée par la *Royal Air Force*, à l'initiative du maréchal de l'air Trenchard, dans les années vingt, et de ses successeurs. Les aviateurs britanniques estiment en effet possible de porter un coup mortel à la capacité combative d'un pays en écrasant sous les bombes ses industries de guerre et en coupant par là même le cordon ombilical qui permet aux armées en campagne de mener leur combat. Les responsables aériens américains partagent un point de vue général identique, mais les deux futurs grands alliés de la seconde guerre mondiale divergent sur la nature des objectifs qu'il leur faudrait frapper pour obtenir des résultats significatifs. Les Américains soulignent en effet l'intérêt de détruire des cibles spécialisées telles que l'industrie du pétrole ou des roulements à billes, alors que les Britanniques abordent le problème sous un angle plus large.

Les bombardements sur zone

Dès la fin de la bataille d'Angleterre, la *Royal Air Force* part à l'attaque de l'Allemagne, dans le cadre de bombardements de précision de nuit visant les industries de guerre et les raffineries pétrolières. Cette offensive vient à échouer, vers la fin de 1941, contraignant le *Bomber Command* à définir une nouvelle politique. En février 1942, alors que Harris prend la tête de ce grand commandement, l'aviation britannique s'oriente vers des raids sur zone (*Area Bombing*), consciente qu'elle est de ne pas pouvoir atteindre

des objectifs bien trop circonscrits. Il s'agit désormais d'écraser les villes allemandes sous des tapis de bombes larguées par des centaines d'appareils à la fois. Le but visé consiste non seulement à détruire les usines noyées dans le tissu urbain, mais aussi à saper le moral de la population et à l'empêcher de produire pour l'effort de guerre nazi. Cette entreprise est marquée par des campagnes prolongées ou soudaines sur la Ruhr, Hambourg, Berlin et les cités d'Allemagne orientale, telles que Dresde.

La campagne américaine

À partir du milieu de 1942, mais surtout 1943, les Américains se joignent aux Britanniques, depuis des bases situées en Grande-Bretagne, puis en Afrique du Nord et en Italie. Contrairement à la *Royal Air Force*, les *US Army Air Forces* opèrent de jour, avec leurs bombardiers quadrimoteurs, sans aucune escorte de chasse. Les pertes



DR
Ville de Cologne en mars 1945 après plusieurs vagues de bombardement.

subies sont telles que, au cours du dernier trimestre de 1943, l'offensive aérienne américaine est suspendue. Elle ne reprend que dans les premiers mois de 1944, cette fois avec des chasseurs d'accompagnement dont l'action contribue à donner aux Alliés la supériorité aérienne de jour sur le continent européen.

Résultats et controverses

Les attaques stratégiques sur l'Allemagne ont suscité de violentes controverses. Les uns les ont estimées inutiles, bien trop coûteuses en moyens militaires et financiers. Les autres y ont discerné l'élément fondamental de la victoire sur le Troisième Reich. La réalité, on le conçoit, est bien plus contrastée que ces jugements à l'emporte-pièce. L'offensive menée sur le pétrole et les voies de communication allemands a permis de paralyser progressivement le pays. Par ailleurs, des millions d'hommes et des milliers d'avions et de pièces antiaériennes ont dû être affectés à la défense du Reich, au détriment des fronts terrestres. Toutefois, la polémique court encore à propos des effets produits sur le moral de la population, et les attaques menées à des fins de terreur contre les civils sont l'objet d'âpres critiques. Si les résultats de cette guerre aérienne stratégique de quatre ans sont contestés et si l'aviation n'a pas remporté la victoire à elle seule, force est de se demander ce qui se serait passé si aucun avion allié n'avait jamais bombardé le Reich lors de cette guerre éminemment totale qu'a été le second conflit mondial.

Maryse Bastié

« Capitaine de l'armée de l'Air, 3 000 heures de vol, commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire, Maryse Bastié lègue à la postérité l'admirable leçon d'une victoire constante de la volonté sur la fragilité. Son nom restera parmi les plus grands et les plus purs de l'histoire des Ailes françaises. »

Maryse Bastié est l'une des femmes pilotes les plus douées de sa génération, avec à son compte neuf records du monde et une traversée de l'Atlantique sud. Tenace, volontaire, elle possède le goût du défi et l'âme d'une pilote.

La découverte d'une passion

Marie-Louise Bombec est née le 27 février 1898 dans un milieu ouvrier. Son père meurt lorsqu'elle a 11 ans, elle est alors obligée de travailler comme piqueuse de cuir dans une usine de chaussures. Après un premier mariage à l'âge de 17 ans, elle épouse en 1924 son filleul de guerre, le pilote Louis Bastié, dont la passion pour l'aviation devient très vite la sienne. Alors que son époux occupe, après la guerre, un poste de moniteur dans un aéroclub de Bordeaux-Mérignac, Marie-Louise Bastié prend des cours de pilotage avec un moniteur civil, Guy Bart. Le 29 septembre 1925, elle obtient son brevet de pilote et demande qu'on l'appelle Maryse.



DR

Un enchaînement de records

Une semaine après l'obtention de son brevet, la jeune femme prouve son agilité en passant sous les câbles du pont transbordeur de Bordeaux à bord de son avion. L'année suivante, son époux meurt dans un accident d'avion. La jeune femme, qui a la passion des défis en vol, ne perd pas le désir de s'imposer dans ce monde majoritairement masculin. Après six mois passés comme monitrice, elle estime avoir acquis l'agilité nécessaire pour piloter son propre avion. Elle se fait donc financer l'achat d'un *Caudron C109* à monomoteur de 40 chevaux, qu'elle surnomme « Trottinette » et entame une série de records. Elle réalisera au total une dizaine d'exploits de longueur et de durée. En 1928, elle remporte un record du monde en effectuant 1 058 kilomètres du Bourget à Treptow en Pologne. En 1929, elle bat un record de France féminin avec 10 heures 30 de vol, puis un record international féminin avec 26 heures 44 de vol. S'ensuit en 1930 un nouvel exploit avec un vol de 37 heures et 55 minutes. Celui-ci est particulièrement éprouvant : la pilote doit se battre contre la dureté des conditions météorologiques, mais aussi

mécaniques puisqu'elle est contrainte à quatre reprises d'atterrir. Il lui aura fallu lutter contre le froid, l'ankylose, les émanations du moteur ou encore le sommeil ; elle lutte pour rester éveillée en s'aspergeant les yeux d'eau de Cologne – elle parlera d'une sensation de « fer rouge ». En 1931, elle parcourt 2 976 kilomètres en 30 heures 30 et reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur mais aussi le *Harmon trophy* américain, décerné pour la première fois à une Française. En 1935 à Orly, elle crée l'école Maryse Bastié Aviation, puis décide de s'élancer au-dessus de l'Atlantique sud le jour même où Mermoz vient de disparaître en mer lors de cette traversée. Choquée par le décès de son ami, qui l'avait encouragée à se jeter dans cette aventure, elle s'envole finalement quelques semaines plus tard, à bord de son *Caudron-Simoun* surnommé « Mermoz », et bat le record de traversée en 12 heures et 5 minutes. Maryse Bastié est désormais reconnue, elle est le symbole féminin d'une aviation française en pleine croissance, à l'instar d'Adrienne Bolland, Hélène Boucher, Maryse Hilsz ou encore Léna Bernstein. Néanmoins, s'imposer dans ce monde en tant que femme reste difficile : « *Les femmes ne seraient-elles que la belle moitié du genre humain dont la mission est de rendre la vie agréable à l'autre moitié ?* », confiera-t-elle.



Maryse Bastié près de son avion.

DR

Au service de la France, de la Croix-Rouge à l'armée de l'air

Lorsque la seconde guerre mondiale éclate, Maryse Bastié se met à la disposition du gouvernement, qui ne fera cependant pas appel à elle. La jeune femme s'engage alors auprès de la Croix-Rouge pour soigner les prisonniers français du camp de Drancy et aide la Résistance en recueillant des renseignements sur l'occupant. Lors d'une mission, elle se fait bousculer par une sentinelle allemande et se fracture le coude : elle ne pourra plus jamais piloter. Néanmoins, elle réussit à s'engager dans l'armée de l'air à la Libération, comme auxiliaire féminine, au grade de lieutenant, jusqu'en 1946. L'année suivante, elle est la première femme à être promue au grade de commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire, pour « titres de guerre exceptionnels et faits de résistance ». Elle occupe désormais un poste dans les relations publiques au Centre d'essais en vol.

Le 6 juillet 1952, elle périt à bord d'un « *Noratlas* » lors de sa présentation au meeting de l'aérodrome de Lyon-Bron.

Citée à l'ordre de la Nation, l'armée de l'air lui rend hommage chaque 6 juillet depuis cette date.

Le tribunal de commerce

Très ancienne juridiction consulaire⁽¹⁾ française (milieu du xv^e siècle) et seule à avoir survécu à la Révolution, le tribunal de commerce fut institué afin de régler les litiges entre marchands, puis les faillites et les banqueroutes non frauduleuses. Il est saisi de tous litiges entre commerçants ou sociétés commerciales et des procédures collectives concernant les entreprises en difficulté. À ce titre, il dispose d'un arsenal de procédures préventives et curatives.

Intervenants et compétences

Plusieurs professionnels interviennent selon le type de procédure: les juges élus pour un mandat de quatre ans, après un premier mandat probatoire de deux ans. Issus du monde de l'entreprise, ils peuvent instruire des affaires touchant l'ensemble des secteurs de la vie économique. Une formation initiale et continue leur est dispensée par l'École nationale de la magistrature.

- les greffiers (officiers publics ministériels désignés par le garde des Sceaux), le ministère public (substitués et procureur), garant de l'ordre public économique auprès du tribunal, excepté lors de la désignation d'un mandataire *ad hoc*. Les administrateurs judiciaires assistent, surveillent et administrent les sociétés en difficulté,
- les mandataires judiciaires agissant pour le compte des créanciers et chargés de la liquidation judiciaire des entreprises,
- les commissaires-priseurs chargés de l'estimation et de la vente des actifs,
- l'expert judiciaire chargé de procéder aux mesures d'instruction techniques prescrites par les juges,
- les avocats, chargés de conseiller et de défendre les diverses parties,
- et enfin les commissaires aux comptes qui lancent les procédures d'alerte en cas de danger sur la santé financière de l'entreprise dont ils sont chargés.

L'instance territorialement compétente est en principe celle du défendeur (personne ou société assignée). Toutefois, il existe des exceptions reprises dans le titre III du livre I du Code de procédure civile : ainsi, pour un contrat, elle dépend du lieu d'exécution de la prestation principale.

La compétence matérielle (litiges entre les entreprises en matière de commerce et de concurrence⁽²⁾) est reprise dans les articles L721-3 et L721-4 du Code du commerce.

En cas de litige entre un commerçant et un non-commerçant, ce dernier peut demander la saisine du tribunal de grande instance en lieu et place du tribunal de commerce.

Saisine et déroulé de l'audience

Il existe deux grands types de procédures :

- **Les procédures gracieuses** (injonction de payer une facture non contestée).
Le tribunal est saisi par requête dans une lettre exposant les motifs du demandeur. La procédure n'est ni publique ni contradictoire.
- **Les procédures contentieuses** : le tribunal est saisi par voie d'assignation, délivrée par huissier. L'audience est publique, orale et contradictoire. Après analyse du dossier, une décision collégiale, prise à la majorité et dans le secret du délibéré, est rendue.
En cas d'urgence ou dans un dossier sans contestation sérieuse, notamment pour le paiement rapide d'une créance non contestable, la cessation de tout danger pour la pérennité de la société ou d'une action manifestement illicite, la procédure de référé peut être utilisée.

Procédures préventives et curatives relatives aux entreprises en difficulté

Le recours à un mandataire *ad hoc* permet à une société, dans une phase difficile, de trouver des conseils pour la mise en place de mesures de sauvegarde de l'activité.

Il est également possible de faire appel à un conciliateur pour que soit reporté ou échelonné le paiement des créances. Cette procédure confidentielle ne modifie pas l'équipe dirigeante et peut faire l'objet d'une reconnaissance par le juge. Elle suspend toute future action éventuelle.

Pour une entreprise à la limite de la cessation de paiement, l'arsenal curatif est alors mis en œuvre et comprend :

- la sauvegarde (réorganisation de l'entreprise en vue de lui éviter toute cessation de paiement),
- le redressement judiciaire (procédure d'accompagnement d'une société incapable d'honorer ses dettes). Une période d'observation aboutit soit à un plan de continuation ou de cession de tout ou partie de l'entreprise, soit à une disparition totale de la société (liquidation judiciaire).

En 2013, près de 63 000 entreprises (en majorité des TPE et des PME) ont été placées en liquidation judiciaire. La tendance, pour 2014, ne semble guère plus favorable.

1. Initialement choisis parmi les consuls des villes, les juges sont des commerçants ou des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs et ne sont pas des magistrats professionnels.
2. Acte de commerce : achat avec revente, prestations de service, opérations de banque, de change et de courtage et actifs relatifs à un fonds de commerce.

[Sous la haute direction de madame Odile Fuchs-Taugourdeau, magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris](#)

Ambroise Paré (1509/10-1590)

« *Je soigne les pauvres comme des rois.* »

Ambroise Paré, chirurgien-barbier, se forge sur les champs de bataille une solide expérience dans la chirurgie réparatrice. Il innove en développant une nouvelle approche médicale plus humaine. Ambroise Paré invente aussi de nouveaux instruments chirurgicaux qui font de lui le père de la chirurgie moderne.

Une vie passée sur les champs de bataille



DR

Ambroise Paré est né en 1509 ou 1510 à Bourg-Hersent près de Laval dans une modeste famille de paysans, qui complète ses revenus en fabriquant des coffres. Il entre au service du comte de Laval et devient apprenti barbier à Vitré chez le chirurgien-barbier Jean Vialot. Lors de cet apprentissage, outre le rasage, il pratique la saignée et soigne les ulcères. En effet, à cette époque, le barbier fait aussi office de chirurgien. En 1529, il poursuit ses études à la faculté de médecine de Paris où il assiste à des cours sur l'anatomie et la dissection. En 1533, il intègre l'Hôtel-Dieu en qualité de barbier-infirmier.

En 1536, il devient chirurgien militaire de l'armée du duc Montejean qui combat aux côtés de François I^{er} alors en guerre en Italie. Il participe à de nombreuses campagnes militaires.

Le 30 juin 1559, au cours d'un tournoi, le roi de France Henri II est grièvement blessé à la tête par un coup de lance. Ambroise Paré, qui est chirurgien-valet de la chambre ordinaire du roi, est appelé au chevet du malade avec d'autres praticiens dont André Vésale, le médecin particulier du roi d'Espagne. Mais, avant d'intervenir sur la blessure royale, il doit s'exercer sur des condamnés à morts décapités. Cependant, le roi meurt tout de même le 10 juillet dans d'atroces souffrances.

En 1562, Catherine de Médicis le nomme Premier chirurgien de son fils, le roi Charles IX. Il ne voyage plus et se consacre à la rédaction de livres sur la chirurgie et sur « *la manière d'extraire les enfants hors de la mère* ». Il rédige plusieurs ouvrages sur l'antisepsie, les modes de bandage et l'anatomie, dans lesquels il commente et enrichit les travaux de ses prédécesseurs.

Il meurt à Paris le 20 décembre 1590.

Un chirurgien révolutionnaire

Lors de ces nombreuses campagnes militaires, Ambroise Paré découvre la gravité des blessures infligées par les nouvelles armes à feu. À cette époque, le traitement médical est plus que sommaire. On utilise la cautérisation, qui consiste à utiliser le fer chauffé à blanc ou de l'huile brûlante pour détruire les cellules et obstruer les canaux sanguins. En effet, lorsque l'on ne cautérise pas une plaie, les bactéries pathogènes se développent et prolifèrent sur cette blessure jusqu'à provoquer une infection mortelle. Il n'est pas rare, lorsque la blessure est trop importante, que l'on égorge les blessés pour abrégé leurs souffrances.



Ambroise Paré opérant un blessé lors du siège de Metz. Tableau de Chartran. Paris-Sorbonne.

Ambroise Paré décide de remplacer cette douloureuse et hasardeuse cautérisation par la ligature des artères et des vaisseaux sanguins. Pour cela, il procède à une amputation du membre blessé pour obtenir une plaie saine puis il noue un fil autour du vaisseau ou de l'artère. Cette nouvelle méthode obtient d'excellents résultats et une meilleure cicatrisation du moignon. Lors de ces opérations, il invente et perfectionne de nombreux instruments et techniques de chirurgie (pinces pour saisir les artères, trépan cérébral). Il recommande aussi de placer debout les blessés par balle afin de leur retirer le projectile sans dommages.

Le précurseur des prothèses modernes

Fort de ce succès, il met au point une prothèse visant à remplacer des membres amputés. Il élabore ainsi une jambe artificielle articulée qui possède un système d'attache ajustable au-dessus du genou. Avec l'aide d'un serrurier, il élabore une main mécanique recouverte d'une texture imitant la peau. Il reconstruit des nez avec des structures en métaux précieux et propose un remplacement en verre pour les yeux.

Les travaux d'Ambroise Paré imposent à ses contemporains une nouvelle approche plus humaine de la chirurgie, qui permet de sauver de nombreuses vies. La médecine moderne doit beaucoup à cet ingénieux chirurgien.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

La liberté

À la fois expérience à l'échelle de l'individu et norme sociale source de droit, la liberté est généralement définie par le Larousse comme l'« état de ce qui ne subit pas de contrainte », une « possibilité d'agir sans contrainte ». Descartes la caractérise comme une aptitude, variable, à se déterminer. La liberté est donc à la fois un état et une intention. En ce sens, elle se rattache tant à la philosophie – avec des notions comme le libre-arbitre : « Fais ce que dois, advienne que pourra »⁽¹⁾ – qu'au politique, avec le libéralisme politique⁽²⁾. Devenue le socle même de la modernité occidentale avec l'émergence de l'individu comme sujet, elle trouve une pluralité de déclinaisons.

La liberté, clef de voûte métaphysique

Chaînon fondamental, sinon principal de la métaphysique, la liberté en tant que concept philosophique s'oppose aux déterminismes. L'absence totale de soumission produisant l'autonomie du sujet, la liberté caractérise une action qui devient l'objet d'une dialectique entre les notions de libre-arbitre et de déterminisme.

La dialectique liberté/déterminisme donne le jour à deux courants s'opposant autour de cette question de la liberté réelle ou supposée de l'individu et donc de la capacité de ce dernier à une transcendance qui passerait outre les déterminismes qui l'entravent. D'Épicure à Kant, en passant par Descartes, la liberté serait en la nature même de l'homme. La liberté devient un impératif moral. Face à ce courant, les tenants de l'incapacité de l'individu à aller à l'encontre des déterminismes nient toute liberté, même métaphysique. Nietzsche la pointe comme licencieuse car limitée à la seule obéissance au désir. À l'origine de ce questionnement demeuré sans réponse, se trouve l'unicité des représentations du monde (et donc des savoirs) apparue à l'aube même de la philosophie.

Au-delà de la métaphysique, en cherchant à s'affranchir des pesanteurs sociales et des contingences matérielles, l'individu s'affirme comme sujet. Ce faisant, il fait pénétrer la liberté dans le domaine du politique, dans la pensée (les Lumières) dans un premier temps puis de manière normative et effective (les révolutions américaine et française).

La liberté, marque de l'individualisme triomphant

Au sein du monde gréco-romain, étaient libres les seuls individus mâles appartenant à une cité. Cette liberté est éminemment politique et s'exprime à l'agora des cités grecques et au forum romain. *De facto*, la liberté est liée à

la citoyenneté et se définit négativement par rapport à l'état de servitude (les esclaves étant juridiquement des biens et les femmes d'éternelles mineures, par définition sous tutelle). La liberté est participation aux affaires de la Cité et inséparable d'un ordre politique, c'est la liberté-participation des Anciens. La démocratie athénienne et la république romaine échouent successivement à garantir la liberté politique. Jusque-là strictement publique et non individuelle, la liberté politique subit alors un repli qu'illustrent les stoïciens, tel Sénèque, qui privilégient alors la liberté intérieure.

C'est avec les Lumières qu'apparaît la liberté individuelle. Ainsi, dès le XVIII^e siècle, l'individu s'affirme comme sujet autonome défiant les normes sociétales et morales en vigueur, c'est ce qu'expriment les libertins dans une dimension épicurienne (Casanova et Sade) et sur le plan littéraire (Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*). La liberté devient marque d'humanité et vecteur de modernité : « *Renoncer à sa liberté, c'est renoncer [alors] à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs.* » (Rousseau, *Du contrat social*).

Dans son *Deuxième Discours* (1755), Rousseau considère que la liberté procède de l'égalité des hommes entre eux, cette dernière devant être garantie par la société grâce à un contrat social. En affirmant que « *les hommes naissent libres et égaux en droit* » (*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1789) la Révolution française parachève l'articulation entre l'individu, devenu sujet autonome, et la liberté garantie par la société (les lois).

La liberté, des libertés

Ce faisant, cette vision contractualiste de la société porte en elle le ferment du libéralisme politique, qui aboutit, au XX^e siècle, à l'État de droit dont le fondement est le respect des libertés fondamentales. Devenue ainsi normative, la liberté pénètre le champ politico-social et devient plurielle dans ses déclinaisons, l'individu étant devenu sujet de droit.

Exigence des sociétés démocratiques, les libertés publiques régies par le législateur comprennent des libertés individuelles relatives à la conscience (liberté de culte), aux opinions, à l'expression, aux allées et venues ou à la jouissance de biens (droit de propriété) ainsi que des libertés collectives en rapport avec la possibilité de se réunir, de s'associer, de s'exprimer (liberté de la presse), de faire la grève ou de se syndiquer. La pluralité des libertés est devenue progressivement la marque des sociétés démocratiques modernes.

1. Devise des Lumières.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 32, « Le libéralisme ».

3. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 23, « Rousseau, la citoyenneté ».

François Villon, un poète moderne

François Villon est un poète français du XV^e siècle dont l'œuvre, bien que courte, a fortement influencé l'ensemble des écrivains qui lui succèdent. Ses écrits, dont la célèbre *Ballade des pendus*, tentent souvent avec ironie de conjurer sa peur de la mort. Les poésies de Villon sont aussi une peinture sombre de la société du Moyen Âge en proie aux doutes et à la désillusion.

« Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers »

Nicolas Boileau, *Art poétique*, 1674, chant I, v. 117-118)

Un brillant étudiant...



DR

François Villon est un homme bien mystérieux. Son nom *villon*, qui en vieux français signifie voler, tromper, est peut-être un pseudonyme en forme de clin d'œil car le poète est aussi connu sous les noms de : François de Montcorbier, François des Loges ou Michel Mouton.

Il naît en 1431 à Paris dans une famille modeste. Après la mort de son père, sa mère n'a pas les moyens financiers nécessaires pour nourrir et éduquer son fils. Elle le confie alors à Guillaume Villon, un moine de la paroisse de Saint Benoît, située dans le Quartier latin à Paris. Ce nouveau tuteur est « *plus qu'un père* »⁽¹⁾ pour le jeune homme : c'est un maître érudit qui lui enseigne le droit et le pousse à faire des études. À l'âge de 21 ans, Villon obtient son diplôme universitaire en théologie et devient *clerc*, un homme lettré. Il peut jouir de certains privilèges comme d'être jugé par un tribunal ecclésiastique. Cependant, la vie d'un homme lettré désargenté n'est pas aisée dans Paris où règne une certaine agitation. En effet, entre 1453 et 1454, les professeurs d'université se mettent en grève. Aux fréquentations douteuses, Villon ambitionne de devenir poète de cour et devient vite un marginal. Cette vie dissolue l'entraîne dans de nombreuses bagarres et rixes.

... et un brigand

Le 5 juin 1455, il tue un prêtre lors d'une querelle et doit quitter Paris. Durant la nuit de Noël 1456, il commet un vol au collège de Navarre et doit de nouveau fuir. Lors de cet exil, il rédige un long poème, *Le Lais* (1456), dans lequel il explique à ses amis qu'il doit quitter Paris pour se consoler d'un chagrin d'amour et il leur lègue des cadeaux imaginaires dans un lan-

gage crypté et fleuri. C'est pour lui l'occasion de se moquer des codes de l'amour courtois en multipliant les allusions grivoises et salaces.

Au cours de l'été 1461, il est de nouveau incarcéré à Meung-sur-Loire sur la demande de l'évêque d'Orléans. Il ne doit son salut qu'à l'arrivée dans la ville du nouveau roi de France Louis XI qui, comme il est de coutume à l'époque, entend marquer le début de son règne par des actes de clémence.

François Villon rentre à Paris où il compose un nouveau poème, *Le Testament*. Dans cet ouvrage, il utilise un jargon particulier (sans doute emprunté à la bande de brigands dits des *coquillards* dont la légende prétend qu'il faisait partie), dont les « subtilités » linguistiques nous échappent aujourd'hui.

Mais, le 2 novembre 1462, il commet une nouvelle incartade et doit rendre des comptes pour le vol commis en 1456 au collège de Navarre. Il réussit à négocier une remise de peine en échange d'une promesse de remboursement des deux cambriolages. Mais, à la fin du mois, il est impliqué dans une rixe au cours de laquelle un notaire pontifical, François Ferrebouc, se retrouve blessé d'un coup de dague. Villon, en raison de son passé judiciaire, est démis de ses fonctions de clerc. Il redevient donc un sujet ordinaire et, soumis à la question (torture), est condamné à la pendaison. Le 5 janvier 1463, le poète fait appel auprès du parlement de Paris, qui commue sa peine en dix ans de bannissement.

À partir de cette date, on perd la trace de François Villon.

La Ballade des pendus

Durant sa dernière incarcération, il rédige la *Ballade des pendus* souvent perçue comme l'épithaphe du poète qui se sait condamné à mort. En réalité, il s'agit plutôt d'un appel au roi, d'une supplique : « *Frères humains, qui après nous vivez / N'ayez les cœurs contre nous endurcis / Car, si pitié de nous pauvres vous avez / Dieu en aura plus tôt de vous mercis* ». En outre, Villon, dans une habile parabole, fait parler un pendu et nous invite ainsi à méditer sur la condition humaine. Cette poésie évoque aussi les souffrances physiques et morales d'un homme aux prises avec son quotidien sombre et pathétique.

Ce texte sera repris par des chanteurs tels que Serge Reggiani et Léo Ferré.

En 1489, Pierre Levet édite les œuvres de François Villon, qui connaissent immédiatement un immense succès. Son vocabulaire imagé, la tristesse et la profondeur de ses propos, ses métaphores ainsi que sa critique de l'amour courtois en font encore aujourd'hui un poète reconnu.

1. François Villon, *Le Testament* - huitain 87, 1461.

Sous la haute direction de madame Anne Vial-Logeay, maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen

La fin de l'ordre des Templiers

Le 13 octobre 1307, le roi de France, Philippe le Bel, ordonne l'arrestation des membres de l'ordre du Temple fondé deux siècles auparavant pour défendre la Terre sainte. Les Templiers, des moines-soldats, sont accusés de blasphème, de renier le Christ et de pratiques obscènes. Le 18 mars 1314, plusieurs dignitaires, dont le maître de l'ordre Jacques de Molay, sont brûlés vifs à Paris.

Un ordre guerrier au service des pèlerins

L'histoire du Temple est étroitement liée avec celle des croisades en Terre sainte.

Deux chevaliers français, Hugues de Payns et Godefroy de Saint-Omer, fondent en 1120 la milice des Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon pour assurer la protection des pèlerins sur le chemin de la Terre sainte. Séduits par la vie d'ascète de cette milice, vite appelée ordre du Temple, les volontaires sont de plus en plus nombreux. Après le concile de Troyes en janvier 1129, les Templiers sont organisés comme un ordre monastique selon la règle stricte rédigée par Bernard de Clairvaux, qui impose jeûnes, prières quotidiennes et obéissance totale à la hiérarchie du Temple.

Au sommet de cette hiérarchie se trouve le maître de l'ordre – l'appellation « grand maître » est tardive – qui rend des comptes au chapitre, l'assemblée des Templiers. Il est secondé par le sénéchal. Le troisième haut dignitaire de l'ordre est le maréchal chargé des affaires militaires. Puis viennent des commandeurs, à la tête de vastes « provinces », ayant sous leurs ordres des commandeurs de maison gérant une commanderie dans laquelle vivent chevaliers, sergents, frères servants ou frères casaliers, ainsi que le personnel chargé de subvenir aux besoins de la vie quotidienne de la communauté.

En mars 1139, le pape Innocent II signe la bulle *Omne datum optimum* qui confirme le statut particulier de ces moines combattants. Cette décision leur octroie de nombreux privilèges, notamment la levée de certains impôts. La gestion rigoureuse de leurs domaines, les donations et la collecte d'impôts procurent au Temple des revenus importants. Les Templiers mettent également en place un système financier qui permet aux pèlerins de voyager sans emporter une grande quantité d'argent, évitant ainsi de se faire rançonner : le pèlerin remet son argent aux Templiers qui lui donnent une lettre de change que le voyageur, arrivé en Palestine, présente au représentant du Temple afin de récupérer son avoir.

L'ordre s'enrichit vite et devient le banquier des rois et des papes. Par ailleurs, ces chevaliers s'illustrent dans de nombreux combats en Palestine alors divisée en trois provinces templières : Jérusalem, Tripoli et Antioche.



DR

Les Templiers combattent aussi aux côtés des souverains espagnols pour la reconquête de la péninsule Ibérique sur les musulmans.

L'arrestation

En juin 1291, la ville de Saint-Jean-d'Acre tombe aux mains des musulmans, et les Templiers évacuent la Palestine et se replient sur les terres qu'ils possèdent en Espagne, en Angleterre, en Italie et surtout en France.

Philippe le Bel, qui a besoin d'argent, imagine alors mettre la main sur la fortune des Templiers. Il est également de plus en plus inquiet de la puissance grandissante de l'ordre du Temple, qui apparaît comme le bras armé de la papauté, dont le roi de France entend réduire l'influence dans son royaume. En détruisant les Templiers, Philippe le Bel souhaite donc priver la papauté d'un soutien financier et militaire conséquent, et retrouver un contrôle plein et entier.

Aussi, le 14 septembre 1307, Philippe le Bel adresse-t-il aux baillis et sénéchaux du royaume une missive secrète dans lequel il énonce une série d'accusations contre les Templiers : hérésie, reniement du Christ, relations sexuelles entre frères, adoration d'idoles, etc. Il ordonne d'arrêter tous les membres de l'ordre à une date gardée secrète. Et le vendredi 13 octobre 1307, à l'aube, les officiers royaux procèdent à l'arrestation des Templiers et à la confiscation des biens du Temple.

Le procès

Arrêtés, les Templiers sont interrogés et torturés, les agents royaux cherchant à leur extorquer des aveux. Peu après, le pape Clément V ordonne à tous les souverains européens d'arrêter les Templiers. Il dépêche des cardinaux en France pour recueillir les aveux des Templiers emprisonnés.

Cependant, beaucoup de ceux-ci se rétractent lorsqu'ils comparaissent devant le tribunal ecclésiastique ; aussi, en 1310, cinquante-quatre Templiers sont-ils condamnés à être brûlés vifs comme relaps (hérétiques revenus sur leurs aveux).

Lors du concile de Vienne de 1311-1312, malgré l'avis contraire des prélats, le pape prononce la dissolution de l'ordre et confie leurs biens à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean.

En 1314, les derniers membres du Temple, dont le maître de l'ordre Jacques de Molay, sont condamnés à la prison. Mais Jacques de Molay revient sur ses aveux et il est condamné à être brûlé vif.

[Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne](#)



Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay sur le bûcher (xiv^e siècle), bibliothèque de l'Arsenal, Paris.

Le krak des Chevaliers

Le krak des Chevaliers est l'un des châteaux datant de l'époque des croisades, le mieux conservé et le plus prestigieux. Son architecture, aux allures romanes, témoigne de l'histoire militaire de la région. Dans le contexte conflictuel qui agite cette partie du monde, il est classé depuis 2003 parmi les édifices « en péril ». Il est inscrit en 2006 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le krak dans l'histoire des croisades

Le krak des Chevaliers est une forteresse qui a été conquise au début de la période des croisades (1095-1272) dans la région de la Syrie. Juché sur une colline de près de 750 mètres de hauteur, le château occupe une place éminemment stratégique et possède une architecture défensive particulièrement adaptée au relief.

Le krak (de l'arabe *krad* ou *karat* qui signifie « fortin ») a été conquis par le chevalier franc Raimond de Saint-Gilles au moment de la première croisade (1095-1099), alors qu'il était en route vers Jérusalem. Cette modeste forteresse est rapidement reprise par les musulmans, puis à nouveau par les chrétiens en 1110. En 1115, le château est confié au comte de Tripoli, qui dirige une partie des États chrétiens d'Orient. Mais, devant l'incapacité du comte à entretenir le château, Raymond II le confie en 1142 aux chevaliers de l'Hôpital, aussi appelés les Hospitaliers de Saint-Jean-de Jérusalem. Après la première croisade, le krak est laissé aux mains des chevaliers qui sont chargés d'assurer la défense des États latins en Terre sainte. Ces moines-soldats disciplinés, aux ressources importantes, engagent d'importants travaux de transformation qui vont s'étendre sur près d'un siècle. Le château devient peu à peu une redoutable forteresse et prend le nom de « *krak des Chevaliers* ». Les Hospitaliers y vivent à plein temps sous la coupe du commandant de la forteresse, à distance des troupes au front. En temps de paix, plus de 2 000 hommes sont hébergés ainsi que quelques cavaliers musulmans. Le krak reste l'ultime refuge en cas de siège.

Progressivement, les chevaliers, les Hospitaliers, mais aussi les Templiers, conquièrent les terres alentour et font bâtir des châteaux forts et des villes fortifiées qui forment un système de défense global cohérent.

Architecture militaire du krak

Les travaux effectués sur le krak par les architectes francs font apparaître une architecture de type militaire et défensive, la plus aboutie du Moyen Âge. Situé à flanc de colline, le château devient une masse imposante et compacte, de forme trapézoïdale. Le krak emprunte principalement les caractéristiques de l'art roman – taille monumentale et rigueur de style – en plein essor en Europe à cette époque (IX^e/XII^e siècles), ainsi que quelques éléments de la culture byzantine et arabe. Le plus bel exemple roman reste la chapelle avec son cloître, au style austère caractéristique, qui laisse l'entière place à la liturgie.

Pour compenser l'asymétrie de la colline, qui rend vulnérable l'un des côtés du château, le krak possède trois tours massives du côté opposé à celui de l'escarpement, utilisé comme protection naturelle. Le château possède deux enceintes, dont l'une dotée d'un chemin de ronde, construites sur deux niveaux qui se révèlent complémentaires lors d'attaques ennemies. Pour se protéger de l'assaillant, l'entrée est accessible seulement par un pont-levis et des ouvertures ont été conçues pour viser l'adversaire : des herses, des portes, des meurtrières ainsi que des assommoirs, qui permettent de pilonner l'assaillant depuis les plafonds lorsque ceux-ci franchissent un long couloir protégé par des sas ainsi que par de lourdes portes en bois activées par des poulies. Différents niveaux du château, dont les souterrains, servent à la vie quotidienne : on trouve le casernement, les écuries, les étables, les magasins de vivres, les celliers et les silos à grains. Entre deux murailles se trouve une pièce d'eau, un obstacle supplémentaire pour les assaillants.

Une fois repris par les Mamelouks, le château deviendra un centre administratif et connaîtra des améliorations de style palatial.

L'architecture du château aura permis à un petit nombre d'Occidentaux de maintenir une place stratégique en Orient pendant près de deux siècles, témoignant d'une efficacité hors du commun.

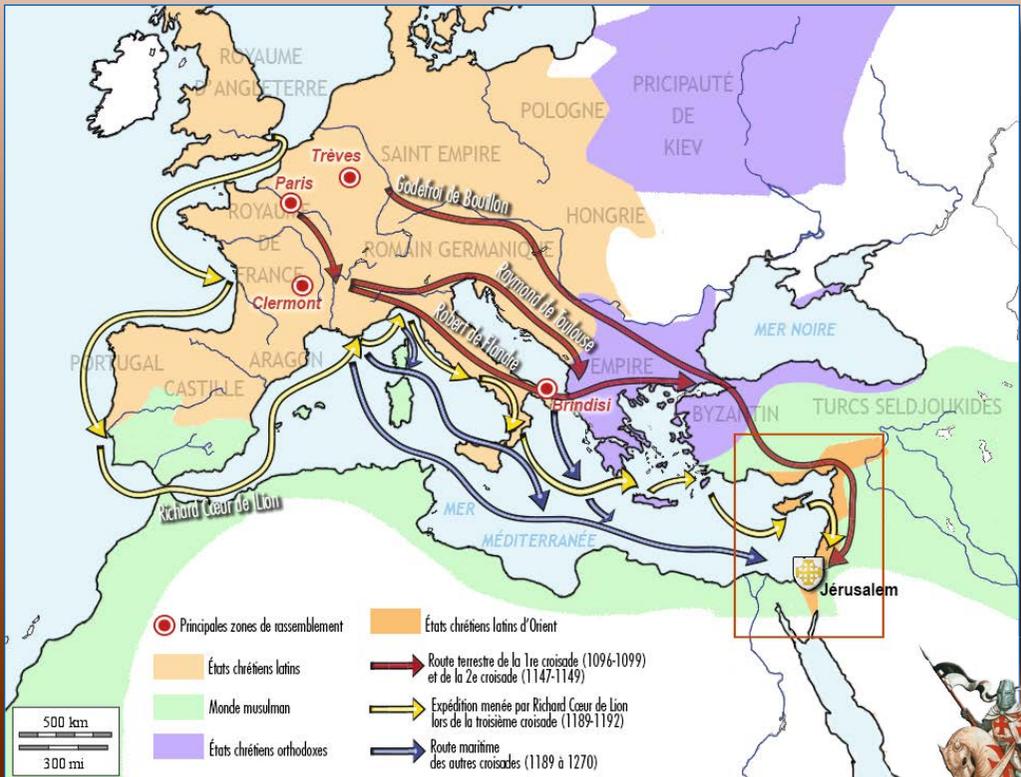


DR

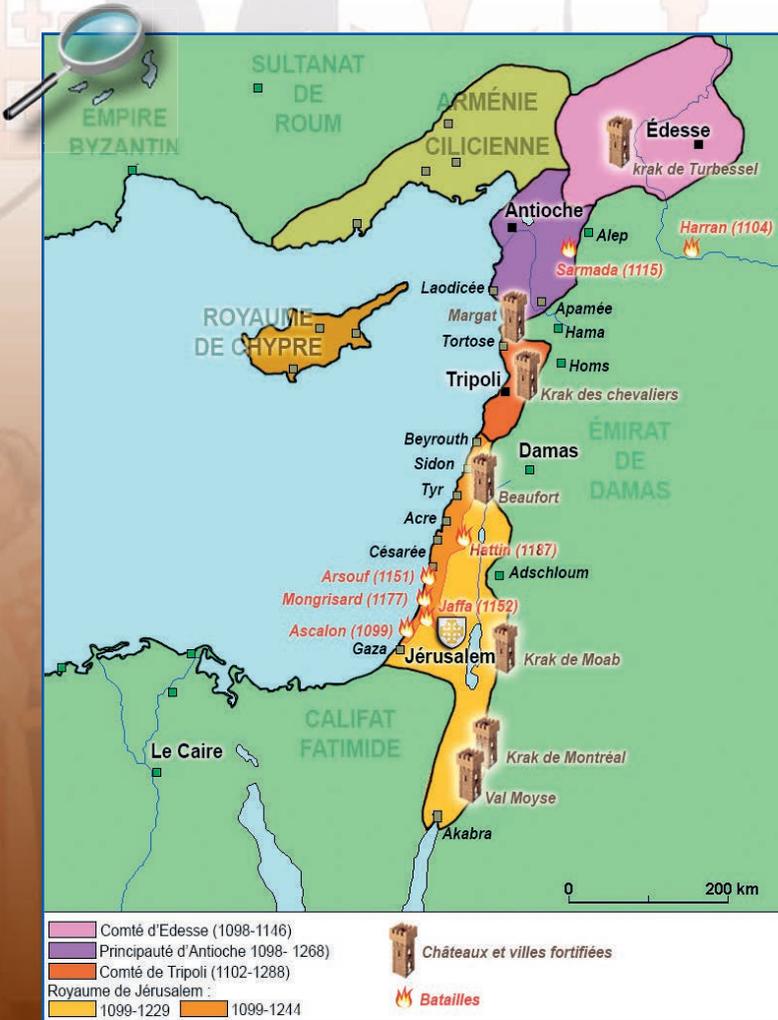
Les croisades et les kraks



Jérusalem, contrôlée tour à tour par différents chefs musulmans, tombe aux mains des Turcs seldjoukides en 1078. Ces derniers refusant le passage des pèlerins chrétiens dans la région, le pape Urbain II appelle l'Occident en 1095 à partir au secours des chrétiens et à libérer le tombeau de Jésus. Les croisés partent alors vers l'Orient (première croisade 1095-1099), récupèrent Jérusalem en juillet 1099, prise entre-temps aux Turcs par les Égyptiens, et fondent en Terre sainte les États latins d'Orient (1099-1291). Au total, neuf croisades vont être menées sur deux siècles (1095-1272), pé-



riode durant laquelle les kraks, dont celui des Chevaliers (1095-1271), ont permis aux Francs de conserver une influence en Terre sainte. La centaine de fortifications construites le long des États latins d'Orient a constitué un réseau défensif qui contrôle la trouée d'Homs, point stratégique au carrefour de plusieurs régions. Le rapport de force étant déséquilibré dans la région, les Francs finissent par perdre leurs châteaux et leurs États (défaite de Saint-Jean-d'Acre en 1291.)



The Scottish independence referendum

On the 18th September 2014, the Scottish independence referendum took place and Scotland voted to remain part of the United Kingdom (UK). Voters headed to polling booths to answer the Yes/No question: “Should Scotland be an independent country?” The “No” side won with 55.3% voting against independence. To pass, the independence proposal required a simple majority. It is important to note that 84.6% of the electorate participated which is unusually high for a ballot in the UK.

The campaign

“*Yes Scotland*” was the main campaign group for independence, while “*Better together*” was the main campaign group in favor of maintaining the union.

On the one hand, the Scottish government, led by First Minister Alex Salmond, argued that the 300-year-old Union is not suitable anymore; an independent Scotland, aided by its oil wealth, would help flourishing Scotland’s economy. Moreover, Scottish government would have full control over social policy and would become an equal to England. “Yes Scotland” campaign was supported by the Scottish National Parliament, the Scottish Green party and the Scottish Socialist party.

On the other hand, Prime Minister David Cameron insisted on the fact that Britain is one of the most successful social and political unions, and that independence would leave Scotland at a greater financial risk, without the security that comes with being part of the UK. It was also suggested to devolve more power to Scotland if the referendum was rejected. The “Better together” campaign had the support of the Conservative party, the Labour party and Liberal Democrats.

Scotland stay in the UK

As the Scottish people have voted, Scotland will remain part of the UK, with its own parliament based in Holyroo, Edinburgh. Prime Minister David Cameron said he was delighted the UK would stay together.

Furthermore, as the UK government promised during its campaign, more powers over taxation social and public spending would be devolved to the Scottish parliament. Therefore, a draft new “Scotland Act” law should be published by the end of January 2015 and ready for the house of common to vote on.

The Prime Minister also called for a solution over the fact that Scottish members of parliament can vote on English issues at Westminster and not the other way round.

Finally, noting the result of the referendum, mostly of the decisions that matters to Scots will be taken in Scotland, backed up by the strength, stability and security of the UK – an outcome that could encourage Wales and Northern Ireland to ask for more powers too.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Patrice Sauvé, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Colonel Bernard Dartaguiette, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

François Pernot, *professeur des universités en histoire moderne.*

Frédéric Charillon, *directeur général de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).*

Pierre-Henri d'Argenson, *rapporteur à la Cour des comptes.*

Jacques Villain, *historien de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*

Anne Vial-Logeay, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*